

ARRÊTÉ

Arrêté n° : SL/ST/2025/506

Occupation du domaine public,

Le lundi 17 Novembre 2025,

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'en raison de travaux de réparation de conduit Orange, par l'entreprise **UNIVERS RESEAUX**, il est nécessaire d'occuper les emprises et de restreindre la circulation, au droit du 4 rue Saint-Frambourg.

ARRÊTONS

Article 1 : L'entreprise **UNIVERS RESEAUX** est autorisée à occuper le domaine public, au droit du 4 Rue Saint-Frambourg, le lundi 17 Novembre 2025.

Article 2 : La circulation des véhicules de toute nature sera restreinte, au droit du 4 Rue Saint-Frambourg, le lundi 17 Novembre 2025.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
 - Monsieur le Capitaine, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
 - Monsieur le Lieutenant, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis
- Publiée et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 18 NOV. 2025

Le Maire,

Pour le Maire,
Et par Délégation,
Daniel GUEDRAS
4 ème Adjoint au Maire



Publié sur le site de la Collectivité le : 18 NOV. 2025
Et notifié à l'intéressé le :

18 NOV. 2025